

SRADDET NORMANDIE



CONSEIL DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

05 Mars 2019

SRADDET NORMANDIE



PRÉSENTATION PAR MR. HUBERT DEJEAN DE LA BATIE

Vice-Président en charge de l'environnement

Conformément à la Loi NOTRe, le SRADET fixe des objectifs de moyen et long termes dans les domaines suivants :

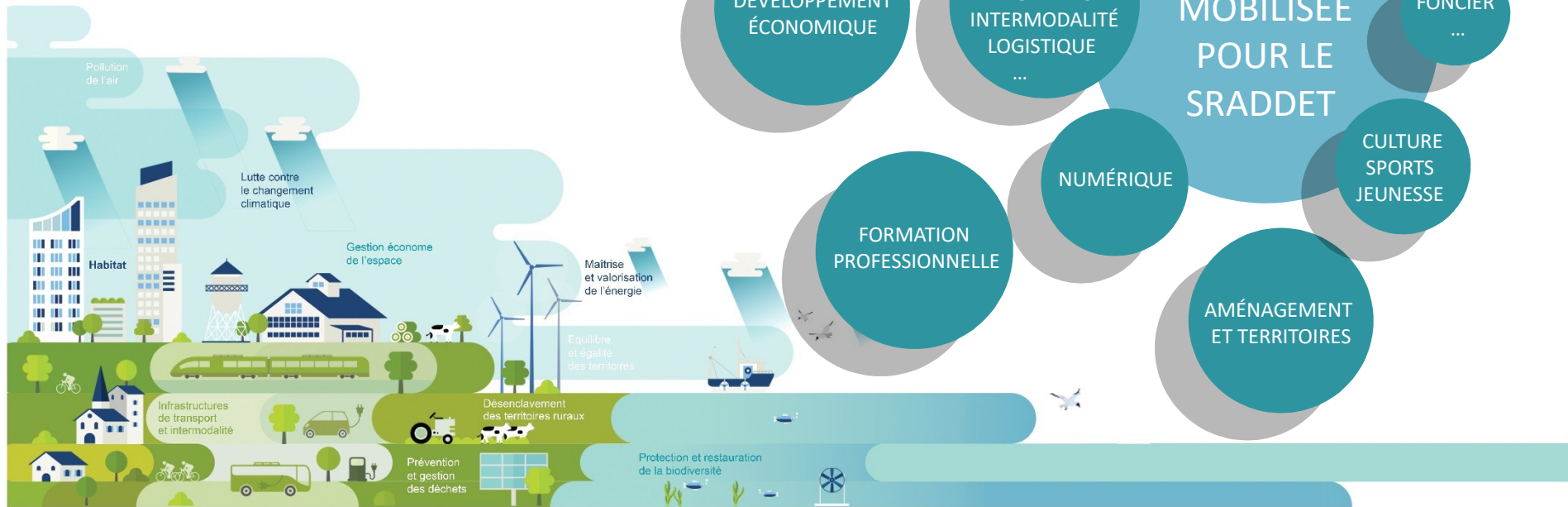
- ÉQUILIBRE ET ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
- IMPLANTATION DES DIFFÉRENTES INFRASTRUCTURES D'INTÉRÊT RÉGIONAL
- DÉSENCLEAVEMENT DES TERRITOIRES RURAUX
- HABITAT
- GESTION ÉCONOME DE L'ESPACE
- INTERMODALITÉ ET DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS
- MAÎTRISE ET VALORISATION DE L'ÉNERGIE
- LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE
- POLLUTION DE L'AIR
- PROTECTION ET RESTAURATION DE LA BIODIVERSITÉ
- PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS



EN NORMANDIE, UN DOCUMENT RÉALISÉ PAR LES SERVICES DE LA RÉGION

Avec le soutien :

- de l'atelier cartographique de la Région
- de l'INSEE
- de la DREAL
- des Agences d'Urbanisme normandes
- **de toutes les contributions reçues**



500 PARTICIPANTS AUX ATELIERS DE CONCERTATION DE 2017

300 PARTICIPANTS AUX RENCONTRES SRADDET 2018

50 CONTRIBUTIONS ÉCRITES REÇUES



Pollution de l'air

Lutte contre le changement climatique

Habitat

Gestion économe de l'espace

Maîtrise et valorisation de l'énergie

Equilibre et égalité des territoires

Infrastructures de transport et intermodalité

Désenclavement des territoires ruraux

Prévention et gestion des déchets

Protection et restauration de la biodiversité

CHAMBRES CONSULAIRES

SERVICES DE L'ÉTAT

ACTEURS ÉCONOMIQUES

SCOTs

SPÉCIALISTES DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'URBANISME

EPCI

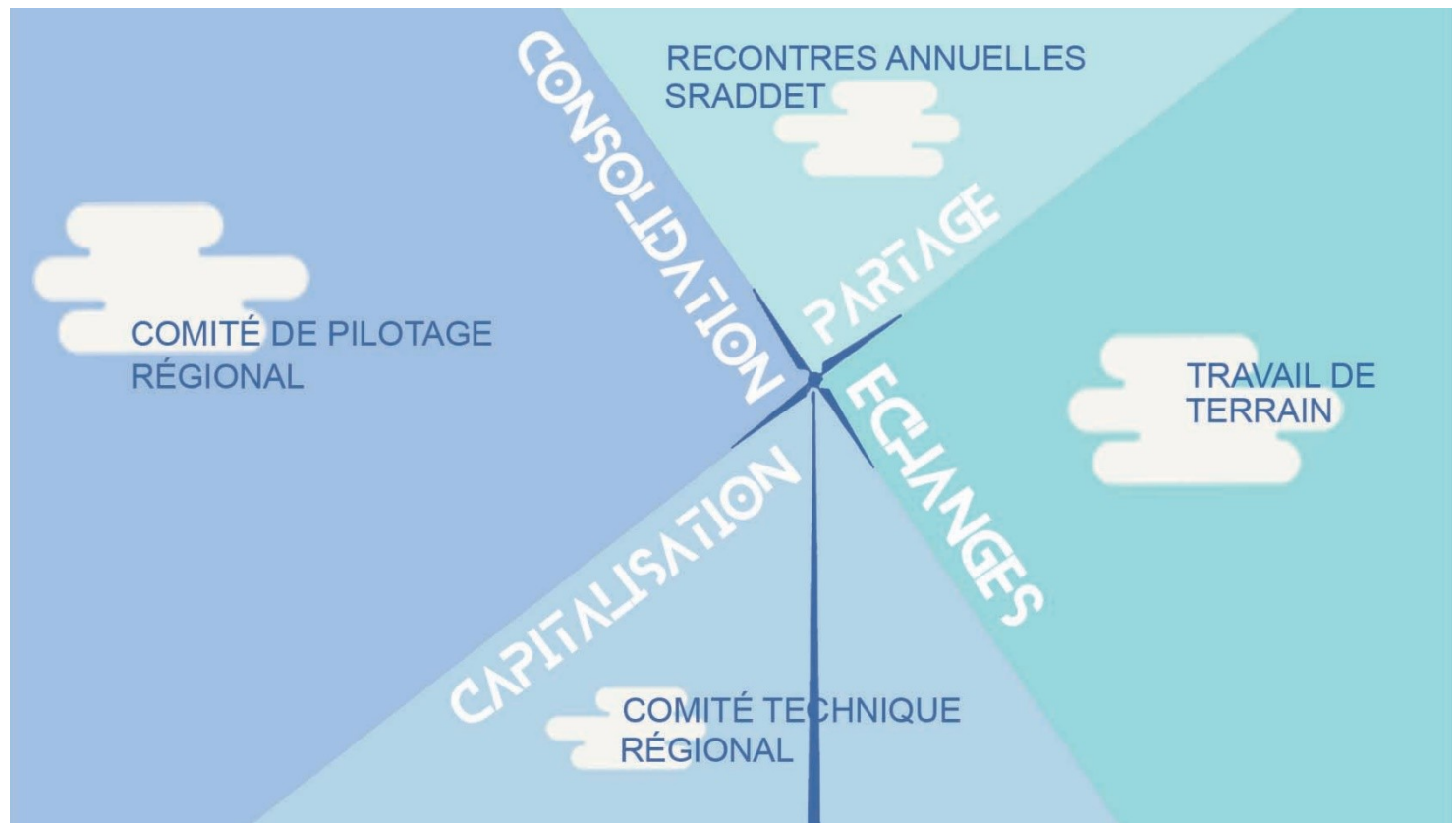
UNE FORTE PARTICIPATION DES PARTENAIRES

ORGANISMES PROFESSIONNELS

COMITÉ RÉGIONAL DE LA BIODIVERSITÉ

ASSOCIATIONS

AMÉNAGEMENT ET TERRITOIRES



En 2018, 5 rencontres SRADDET pour échanger sur les propositions d'objectifs du SRADDET et les premiers éléments réglementaires envisagés.

En 2017, 5 ateliers thématiques SRADDET pour bâtir la Normandie de demain et co-construire un projet de territoire ambitieux, innovant et réaliste.

Le grand public également consulté via un questionnaire en ligne

COMPOSITION DU SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

42 RÈGLES

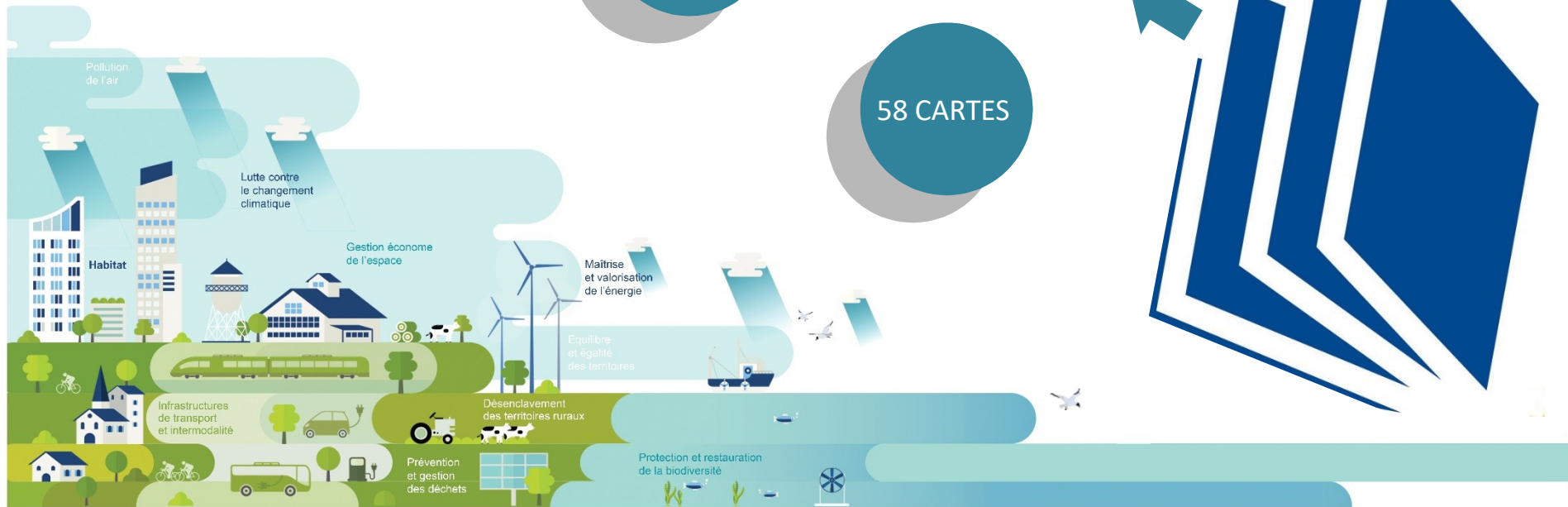
LE FASCICULE DES RÈGLES

LES ANNEXES

58 CARTES

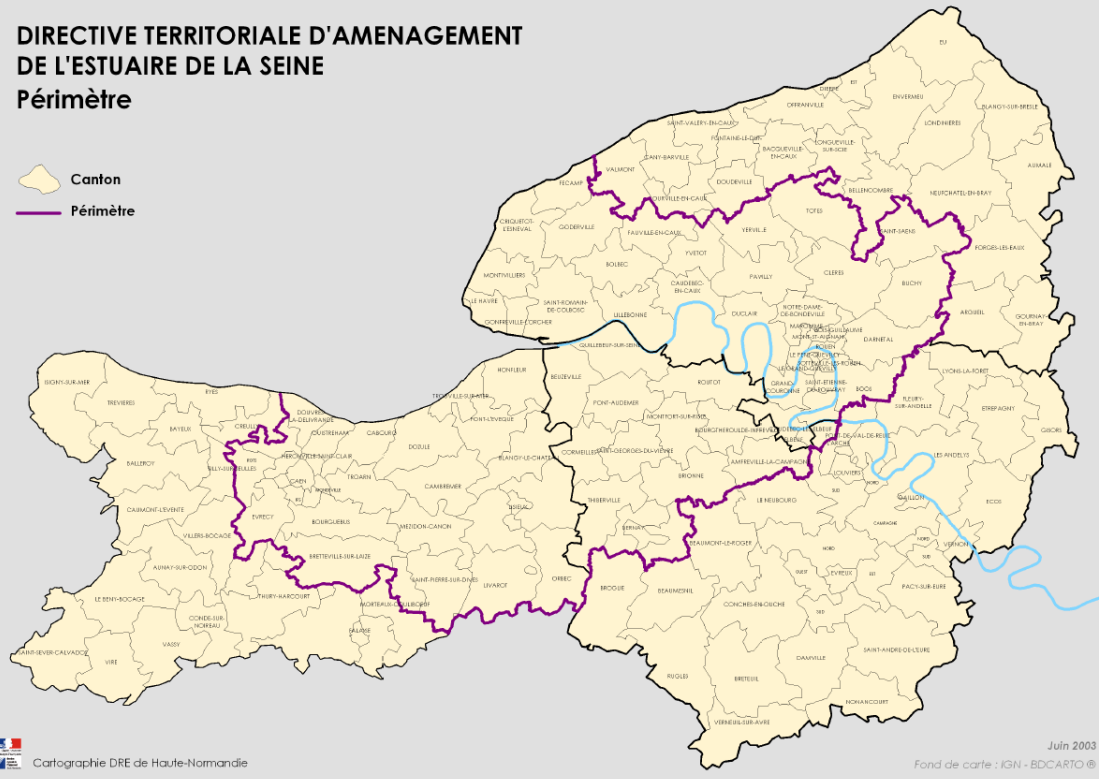
74 OBJECTIFS
333 SOUS
OBJECTIFS

LE RAPPORT



DIRECTIVE TERRITORIALE D'AMENAGEMENT DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE Périmètre

 Canton
 Périmètre



Selon la Directive Territoriale d'Aménagement, l'estuaire de la Seine couvre un territoire d'environ 700 000ha de part et d'autre de la vallée de la Seine.

Il comprend 942 communes qui relèvent de trois départements :

- Calvados : 359 communes concernées sur un total de 705
- Eure : 206 communes concernées sur un total de 676
- Seine-Maritime : 377 communes concernées sur un total de 745.

Le sujet de l'Estuaire de la Seine est traité, dans le document au travers des sujets comme :

L'ACCOMPAGNEMENT DE LA MONTEE EN PUISSANCE DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA VALLEE DE LA

SEINE (CREER LES CONDITIONS D'UN AMENAGEMENT DURABLE DE L'ESPACE)

LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS LITTORAUX (L'ESTUAIRE DISPOSANT D'UNE RÉSERVE NATURELLE)

LA VALORISATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES MUTATIONS ARCHITECTURALES ET PAYSAGERES

LE DEVELOPPEMENT D'UNE STRATEGIE LOGISTIQUE MULTIMODALE

LA MISE EN EVIDENCE DES RESEAUX A MOBILISER AUTOUR DE L'ECONOMIE NORMANDE (AVEC LA MODELISATION DES

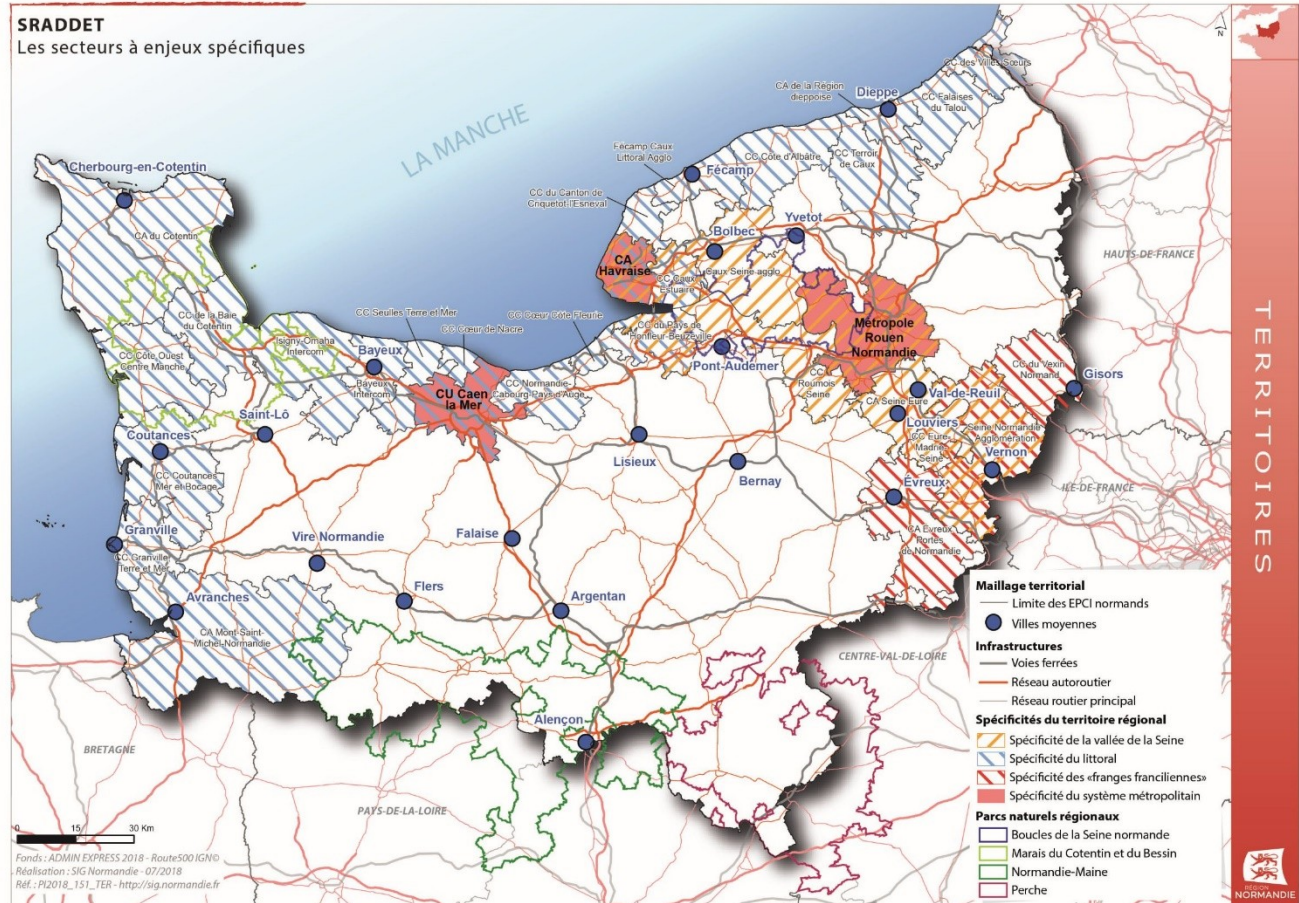
RESEAUX ECONOMIQUES PROPOSEE PAR L'AGENCE D'URBANISME DE LA REGION HAVRAISE)

ET LE VOLET ENVIRONNEMENTAL AU SENS LARGE, QUE CE SOIT LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN

EAU, CELLE DES MILIEUX NATURELS OU CELLE DES CONTINUITES ECOLOGIQUES ENTRE LA TERRE ET LA MER



Cet espace défini par la Seine est donc au centre d'intérêts parfois divergents. D'où la philosophie première du SRADDET d'aboutir à une meilleur **conciliation des usages** de cet **espace commun** dans le respect des secteurs clés du **développement durable** : social, économique et environnemental.



Le Projet de SRADDET partage le diagnostic et intègre les grands principes de la D.T.A :

RENFORCER LES DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT DES DIFFERENTS TERRITOIRES

- Fonctions métropolitaines dans les trois grandes agglomérations
- Conforter l'armature des agglomérations moyennes
- Organiser le développement dans les secteurs littoraux
- Ménager l'espace en se tournant vers le renouvellement urbain
- Améliorer les échanges et les déplacements

PRESERVER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE NATUREL ET LES PAYSAGES

PREVENIR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

RENFORCER L'ENSEMBLE PORTUAIRE DANS LE RESPECT DU PATRIMOINE ECOLOGIQUE DES ESTUAIRES

Le Projet de Développement durable de la Vallée de la Seine présent dans le **SRADDET** décline lui-même de nombreuses thématiques qui partagent les principes de la D.T.A :

CREER LES CONDITIONS D'UN AMENAGEMENT DURABLE DE L'ESPACE

- Capitalisation des **connaissances** sur la Vallée et de l'estuaire de la Seine
- Améliorer du **fonctionnement naturel** et **écologique** de la Seine
- Agir pour l'**attractivité** et la **qualité de vie** des territoires de la Vallée de la Seine
- Mettre en valeur les **paysages** de la Vallée de la Seine : **patrimoine** naturel et architectural
- Renforcer et consolider les **dynamiques urbaines**

S'INSCRIRE DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE, ECONOMIQUE ET ENERGETIQUE PAR L'INNOVATION

IMPOSER LA NORMANDIE COMME ACTEUR ECONOMIQUE MAJEUR A L'ECHELLE INTERNATIONALE

ACCELERER LA REALISATION DES INVESTISSEMENTS DANS LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS

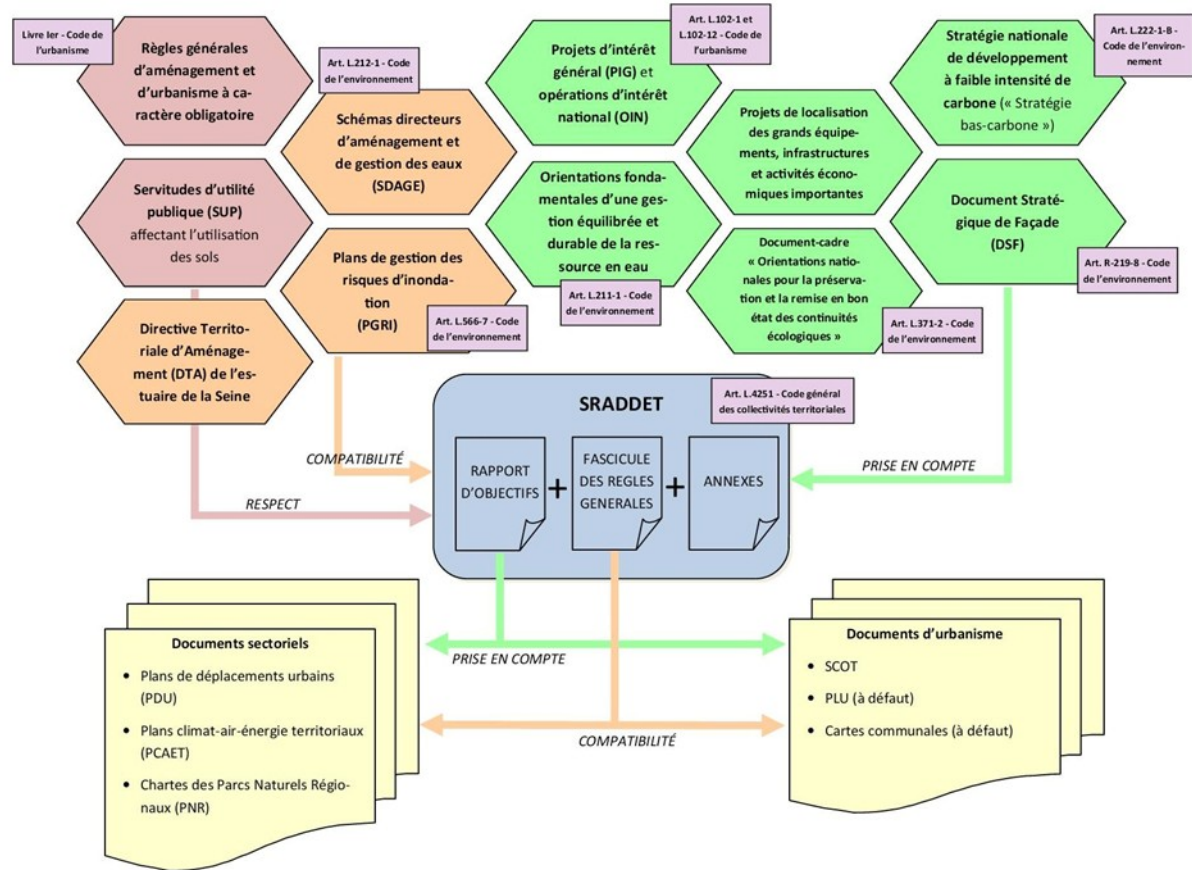
RENFORCER LES CONNECTIONS ENTRE PRODUCTION INDUSTRIELLE ET LOGISTIQUE PORTUAIRE

AMELIORER LA PERFORMANCE DU SYSTEME LOGISTIQUE NORMAND

S'IMPLANTER DANS LES HINTERLANDS



Sur la question de l'Estuaire, le SRADDET doit également respecter la D.T.A et devra prendre en compte le Document Stratégique de Façade.



SRADDET NORMANDIE



MERCI A VOUS  RÉGION
NORMANDIE